



Réunion de rentrée du 17/09/2018

L'Association Indépendante des Parents d'Elèves
s'engage à vos côtés.

Sommaire

1. L'AIPE - Présentation *(Le bureau)*
2. Bilan financier *(Clémence)*
3. Le rôle des parents d'élèves... à l'école *(Emeline)*
4. Les différentes instances du collège *(Valérie)*
5. Les différentes instances de la mairie *(Bénédicte)*
6. Les actions 2018-2019 *(Valérie)*
7. Les élections des représentants des parents d'élèves *(Tous)*

1. L'AIPE - Présentation

- ▶ L'AIPE est l'Association Indépendante des Parents d'Elèves de Magny-les-Hameaux.
- ▶ Créée en 1994. Présente de la maternelle au collège.
- ▶ Bénévole, locale, non affiliée et non politisée.
- ▶ Le Bureau 2018/2019 (élu le 12/06/18) :

Valérie Campanacci	Présidente
Emeline Guatto	Vice-Présidente
Clémence Gallais	Trésorière
Sophie Rathieuville Geneviève Wroblewski	Secrétaires
Bénédicte Cuisset	Chargée de communication

3. Le rôles des parents d'élèves

- ▶ Les représentants de parents d'élèves vous informent sur la vie des écoles et du collège.
- ▶ Ils sont votre relais pour dialoguer avec l'équipe enseignante et la mairie.
- ▶ Ils facilitent les relations entre les parents d'élève et les personnels.
- ▶ Ils peuvent assurer un rôle de médiation à votre demande.

- ▶ L'Association de Parents d'Elèves permet de rencontrer d'autres parents et d'échanger sur nos préoccupations communes.

- ▶ Les représentants de parents d'élèves participent:
 - aux conseils d'école et aux conseils de classe et d'administration du collège
 - aux différentes instances de la mairie (Caisse des écoles, Temps du midi et Comité Enfance & Scolaire)

3. Le rôles des parents d'élèves... à l'école

Le conseil d'école (maternelle et élémentaire) : 3 fois/an

- ▶ vote le règlement intérieur de l'école
- ▶ discute de la coopérative scolaire
- ▶ échange sur le périscolaire en place dans l'école (cantine, accueil du matin/soir et études surveillées)
- ▶ adopte le projet d'école
- ▶ donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions intéressant la vie de l'école : intégration des enfants handicapés, restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants, etc.
- ▶ donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires, éducatives, sportives ou culturelles

4. Les différentes instances du collège

- ▶ Le conseil d'administration est l'organe délibérant de l'établissement.

Il se réunit en séance ordinaire à l'initiative du chef d'établissement au moins trois fois par an. Il :

- ▶ adopte le projet d'établissement,
- ▶ vote le budget et le compte financier -> Dotation Horaire Globale
- ▶ adopte le règlement intérieur
- ▶ délibère sur les questions relatives à l'hygiène, la santé et la sécurité
- ▶ donne son avis sur les principes de choix des manuels et outils pédagogiques, sur la création d'options et de sections, etc.

- ▶ 6 représentants de parents d'élèves répartis selon les résultats des élections
- ▶ 6 CA pour l'année 2017-2018, à 17:30, durée 2h

Commission Permanente :

1 pour l'année 2017-2018 pour la préparation de la DHG

Collège

► **Commission Educative : 1 pour l'année 2017-2018 (généralement à 9:30)**

Examine la situation de l'élève dont le comportement est inadapté à la vie scolaire ou qui ne remplit pas ses obligations scolaires. La commission ne sanctionne pas le comportement d'un élève mais recherche une solution éducative adaptée et personnalisée à la situation, comme par exemple la mise en place d'une mesure de responsabilisation. Elle assure le suivi des solutions éducatives personnalisées. Elle participe également à la prévention et la lutte contre le harcèlement et la discrimination en milieu scolaire.

► **Conseil de Discipline : 1 pour l'année 2017-2018 (généralement à 17:30)**

Peut prononcer à l'encontre des élèves les sanctions suivantes : avertissement, blâme, mesure de responsabilisation, exclusion temporaire de la classe, exclusion temporaire ou définitive de l'établissement ou de ses services annexes.

► **Commission d'Appel d'Offre (CAO), Commission d'Hygiène et Sécurité (CHS), Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) → 0 pour l'année 2017-2018**

► Conseil de Classe :

Le CdC traite les questions pédagogiques intéressant la vie de classe, et notamment les modalités d'organisation du travail personnel des élèves, de son suivi et de proposer des aménagements ; Il examine les résultats scolaires individuels des élèves en proposant un bilan et des conseils ; Il émet un avis sur les vœux d'orientation exprimés par les familles et les élèves.

Les représentants de parents font le lien entre les familles et le collège. Ils s'intéressent à l'ensemble des élèves.

Ils préparent un questionnaire préalable au CdC qu'ils diffusent aux familles, ils prennent des notes sur la classe en général et sur chaque élève, et rédigent un compte-rendu devant respecter les principes de respect de la vie privée et de la laïcité (pas de cas individuels ni de noms d'élèves n'y sont notés). Le compte-rendu est ensuite diffusée aux parents d'élèves.

- 2 représentants de parents d'élèves (selon la répartition des votes aux élections)
- 3 par an (à 17:15 et 18:45, durée 1h30)

5. Les différentes instances de la mairie

► La Caisse des Ecoles

La caisse des écoles a pour objet le financement des fournitures scolaires, des transports scolaires et des activités pédagogiques des écoles maternelles et élémentaires de la commune.

Est Membre de la Caisse des Ecoles, toute personne à jour de sa cotisation au 31 Décembre de l'année précédente.

Tous les ans, avec le dossier d'inscription aux activités périscolaire, un document vous est distribué afin que vous puissiez adhérer à la caisse des écoles : l'adhésion vous permet de participer à son assemblée générale annuelle et de devenir membre élu.

► Fonctionnement

Assemblée Générale : 1 fois/an.

Conseil d'administration : plusieurs fois /an

(vote du budget, analyse des offres de classes de découverte...)

Le Conseil d'administration est présidé par le Maire et comprend:

- 1 représentant du Préfet (Mme Le Vot)
- 1 représentant de l'Inspection d'Académie
- 6 conseillers municipaux désignés par le Maire pour un mandat de 6 ans,
- **7 membres élus par l'Assemblée Générale pour un mandat de 3 ans (dont 5 membres AIPE : Emeline Guatto, Louise Hill, Sébastien Tomassini, Clémence Gallais, Bénédicte Cuisset)**

► Collectif du Temps du Midi

- Le Collectif comprend des élus, des représentants de parents d'élèves, des enseignants, du personnel communal, et le représentant de l'entreprise qui fournit les repas participent à ces réunions.
- Il se réunit tous les trimestres.
- Les menus sont validés, sur proposition du fournisseur lors du collectif du temps du midi.
- Les conditions de prise de repas y sont également abordées.

► Comité Enfance et Scolaire

Les comités consultatifs, voulus et créés par le conseil municipal, sont ouverts:

- Aux représentant de la mairie
- Aux directeurs d'établissement,
- Aux parents délégués inscrits.

Voici les sujets abordés lors de la réunion de Juin 2017:

- Rentrée scolaire 2017 : Effectifs, travaux
- Présentation du projet de mise à jour des périmètres scolaires (2018) (carte scolaire)
- Bilan/perspectives de l'organisation de la semaine scolaire et du PEDT. Inversion des jours de NAP pour la rentrée 2017
- Mise en œuvre d'une charte d'engagements réciproques des temps scolaires et périscolaires
- Mise en œuvre d'un PPMS le mercredi après-midi
- Consultation sur le retour à 4 jours par semaine
- Questions diverses

6. Les actions 2018/2019

- ▶ Bourse aux livres -> à remettre en place ?
 - ▶ Sur le parking de la médiathèque avec tables et barnums de la mairie
 - ▶ En partenariat avec la médiathèque

- ▶ Conférence/débat sur des sujets « sensibles »

- ▶ Réunions AIPE « spéciale »
 - ▶ Matinée Jeux
 - ▶ Rando/Vélo...
 - ▶ Pic-nic

—> toute idée et toute aide sont les bienvenues

7. Les élections de représentants des parents d'élèves

- ▶ Le Vendredi 12 Octobre 2018.
- ▶ Dans chaque établissement scolaire : vote physique ou par correspondance (les 2 parents votent).
- ▶ Pour devenir représentant des parents d'élèves, il faut :
 - exercer l'autorité parentale sur un enfant scolarisé
 - être inscrit sur une liste de candidatures qui doit être transmise au chef d'établissement au moins 10 jours avant les élections. Date limite : Lundi 1^{er} Octobre 2018.

Il y a dans chaque école maternelle et élémentaire autant de représentants de parents d'élèves titulaires et suppléants qu'il y a de classes ; 6 représentants dans un collège de moins de 600 élèves.

Le matériel de vote doit être distribué aux parents au plus tard le Vendredi 5 Octobre 2018

Vos têtes de liste sur chaque école

Etablissement	Tête de liste	Contact
A. Gide Maternelle	XXX	aipe.gide.maternelle@gmail.com
F. Jammes	Emeline Guatto	aipe.francisjammes@gmail.com
J.B. Corot	Laetitia Serkesti	aipe.jb.corot@gmail.com
Petit Prince	Kamélia Soummar	contact@aipe78114.org
A. Gide Elémentaire	Bénédicte Cuisset	aipe.gide.primaire@gmail.com
L. Weiss	Emeline Guatto	aipe.lw@gmail.com
A. Samain	XXX	contact@aipe78114.org
St. Exupéry	Sébastien Tomassini	aipestex@yahoo.com
R. Bonheur	Ariane Berçot	contact@aipe78114.org
Collège A. Einstein	Valérie Campanacci	aipe.einstein@gmail.com